

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Le 27 juin 2024, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 21 juin 2024

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mr AUMONT Jérémie, Mme BRAGA Cynthia, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mme CIRET Delphine, Mr DE GALBERT Alain, Mme DE SOUSA Cidalia, Mme DIAS Pascale, Mr DUENAS Bastian, Mme HARDY Natacha, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés :

- Mr AGDOJAN Jonas,
- Mme ANDRADE Hélène avec procuration à Mme BAILLEUL Laure,
- Mr DANCHOT Valentin,
- Mr HEDE Yoann,
- Mr PTAK Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme TEIXEIRA Valérie

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h05
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2024 :

Monsieur le Maire demande à son assemblée si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 11 avril 2024.

Il soumet ce dernier au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2 – Renouvellement de la convention pour l'agence postale communale :

Monsieur le Maire explique que la convention avec la poste pour l'agence postale est arrivée à l'échéance au 25 juin 2024.

Il propose donc de renouveler cette dernière à compter du 26 juin 2024 et pour une durée de 9 ans.

Afin de se mettre en conformité avec les demandes de la poste, il propose d'élargir les plages horaires d'ouverture de l'agence communale comme suit : Lundi au vendredi 13h30 à 15h30 et le samedi de 9h30 à 12h.

Il explique également que le loyer continuera à d'être revalorisé tous les ans, comme à l'heure actuelle. Pour 2024, le montant est de 1 335 €.

Après échanges, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces propositions.

3 – Avenant 1 à la maîtrise d'œuvre pour la nouvelle station d'épuration :

Monsieur le Maire explique que suite aux modifications sur la construction de la nouvelle station d'épuration (bassin d'orage, filière boue par filtre, compensation de la zone humide), le montant initial du marché de travaux va augmenter et par conséquent le montant de la maîtrise d'œuvre également.

Le montant initial de la maîtrise d'œuvre était de 65 340 € HT, avec les modifications, le cout total de la maîtrise d'œuvre est désormais de 87 967 € HT.

Également, il informe son conseil que la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) a été refusée pour 2024, il faudra donc représenter un dossier pour 2025.

Après échanges, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cet avenant.

4 – Tarifs des concessions au cimetière :

Monsieur le Maire propose de rehausser un peu les concessions du cimetière expliquant que la commune a des tarifs très inférieurs aux communes voisines. Il propose les tarifs suivants :

	30 ans	50 ans
Concession cimetière	150 €	250 €
Case de columbarium	315 €	475 €
Cavurne	165 €	275 €

Il propose que la dispersion des cendres soit facturée 80 € par personne (dispersion au jardin du souvenir).

Les recettes des concessions seront encaissées par le CCAS de Méreau, comme auparavant.

Il précise qu'il propose seulement une augmentation pour les concessions. Pour le columbarium et les cavurnes, les tarifs sont maintenus.

Après échanges, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces tarifs.

5 – Réforme sur la publicité extérieure :

Monsieur le maire explique à son conseil que les demandes de publicités extérieures (enseignes, pré-enseigne, panneaux publicitaires, logos...) étaient instruites par la DDT jusqu'au 31 décembre 2023.

Depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2024, elles sont instruites de manière temporaire par chaque commune.

Au 1er juillet 2024, si les communes ne s'opposent pas au transfert, elles seront instruites par les communautés des communes. Si une commune membre de la CDC s'y oppose, la compétence reste aux communes.

Par conséquent, il propose donc que la commune s'oppose au transfert de compétences afin que chaque commune garde la police de l'instruction de demande de publicités extérieures.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette opposition.

6 – Subventions aux associations :

Monsieur le Maire laisse la parole à une adjointe pour l'exposé les propositions de subventions comme suit :

- ADMR	200 €
- Aéro Club 18	700 €
- Ailes Vierzonnaises	1 500 €
- ASM (gym anciens)	305 €
- Association Service ASSIAD (Massay)	200 €
- Badminton	500 €
- Club de la joie de vivre	500 €
- Secours Populaire Français	200 €
- Caisse des écoles	1 500 €
- Coopérative OCCE	4 500 €
- Club de football	6 000 €
- Méreau équitation	300 €
- Model Air Club	300 €
- Paroisse de Lury	100 €
- Prévention routière	250 €
- Syndicat de chasse	500 €
- Tennis Club	800 €
- USM Vélo	900 €
- Verdazul	500 €
- Wild'dance	600 €
- ZQUASH	200 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces subventions avec 17 voix « Pour » et 1 « contre ».

7 – Renouvellement des contrats aidés :

Monsieur le Maire explique que plusieurs contrats sont arrivés ou vont arriver à échéance.

Il s'agit des contrats suivants :

- 1 contrat de 20 h au service technique (fin au 5 août), nouvelle embauche ;
- 2 contrats de 30 h au service technique (fin au 5 juillet et au 15 août), renouvellement de 6 mois chacun ;
- 1 contrat de 20 h au service cantine/ménage école (fin au 25 avril, pas de candidat trouvé depuis) nouvelle embauche.

Après échanges, le conseil valide à l'unanimité les renouvellements et les nouveaux contrats.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Monsieur le maire explique le projet d'extension du parking du cabinet médical et la création du nouveau City stade de 21 m x 10.5 m, rue de l'Arnon, en lieu et place du

« terrain bleu ». Les plans et les devis sont demandés, le projet dans sa globalité sera présenté ultérieurement au conseil.

➤ Le tour de France passera sur la commune le 9 juillet. La route départementale sera fermée à la circulation de 12h à 18h.
Le stationnement sera également interdit depuis la veille.

➤ L'adjointe déléguée explique que le voyage 2024 des anciens aura lieu le 11 septembre 2024, au Safari train de la réserve de Beaumarchais à Autrèche (37). Il y aura une visite en petit train, puis le visionnage du film et un goûter aux saveurs locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00 minutes.

La secrétaire de séance

Teixeira

TEIXEIRA Valérie

Publication par affichage le

- 1 OCT. 2024

Le Maire



MORNAY Alain